

PRIME MACRON, LE RETOUR DANS LES ENTREPRISES DE LA BRANCHE DES IEG AUSSI?

Le 15 mars, le Premier ministre a annoncé la mise en place d'une nouvelle prime exceptionnelle défiscalisée de 1000 euros pour les travailleurs de la « deuxième ligne ».

Il est possible d'en augmenter le montant jusqu'à 2000 euros dans les entreprises et les branches professionnelles qui auront conclu un accord d'intéressement d'ici la fin de l'année ou ouvert une négociation sur la valorisation des métiers concernés.

En 2021, les entreprises ont donc la possibilité comme en 2019 et 2020, de verser une prime défiscalisée et exonérée de cotisations sociales à tous les salariés.

Cette prime Covid 2021 est liée au **renouvellement de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat**, dite « prime Macron » versée en 2019 et en 2020.

Le silence radio semble de mise au sein des entreprises de la Branche des IEG...

Pourtant, il semble évident que les personnels des IEG œuvrent au quotidien, par leur engagement, et depuis le début de la crise sanitaire au redressement économique du pays. Ils sont donc **de notre point de vue éligibles et surtout légitimes à bénéficier de cette mesure.**

Pour FO Énergie et Mines, **la priorité reste la revalorisation du Salaire National de Base.** Nous ne pouvons que condamner l'attitude indigne de la Branche des IEG concernant la politique salariale d'austérité menée ces dernières années qui impacte de plein fouet le pouvoir d'achat du personnel.

Il n'en demeure pas moins que cette prime exceptionnelle permettrait, si les entreprises de la Branche le décidaient, **un coup de pouce envers les personnels en cette période troublée.**

Cette prime valoriserait l'investissement des salariés sur leur site de travail ou en télétravail, qui ont fait preuve d'une grande adaptation et d'agilité pour une continuité d'activité sans failles.

FO Énergie et Mines attend de la Branche des IEG qu'elle envoie un signal clair à toutes les entreprises de la Branche des Industries Électriques et Gazières.

